Condamné à 18 ans de prison pour viol incestueux sur son bébé, Guillaume F., un dangereux pédocriminel multicondamné… remis en liberté avant son procès en appel suite à une erreur de la justice

20/01/2026 à 18h21



Comme le rapporte Le Télégramme, le dossier place la justice dans une situation des plus embarrassantes. Condamné à la fin de l'année 2024 à dix-huit ans de réclusion criminelle pour viol incestueux, un père de famille incarcéré à Nantes a pourtant recouvré la liberté le 27 décembre dernier, en raison d'une erreur administrative.

Âgé de 39 ans et informaticien de profession, l'homme avait déjà été condamné à trois reprises pour la consultation de sites pédopornographiques. Cette fois, il avait été reconnu coupable du viol de son enfant âgé de neuf mois, ainsi que de la diffusion sur le darknet d'images pédopornographiques.

Placé en détention depuis son interpellation en 2022,

Guillaume F. avait interjeté en appel sa condamnation. Ce procès en appel devant la cour d'assises d'appel de Rennes s'ouvre le mercredi 21 janvier 2026 pour une durée de trois jours. Le maintien en détention provisoire devait faire l'objet d'une prolongation sollicitée par le parquet général, démarche qui n'a toutefois pas été effectuée, comme l'ont révélé les journalistes de Mediapart.

« Le parquet général a omis de saisir la chambre de l'instruction d'une requête en prolongation exceptionnelle de détention provisoire de l'intéressé », a reconnu Ronan Le Clerc, secrétaire du parquet général à Rennes. Bien qu'un contrôle judiciaire ait été prononcé quarante-huit heures après cette remise en liberté, l'accusé comparaîtra donc libre lors de son second procès.

Cet évènement suscite une vive indignation parmi les acteurs du dossier. « C'est complètement aberrant de savoir qu'un pédocriminel aussi dangereux a été remis en liberté », s'indigne l'avocat de l'association *Innocence en danger*, constituée partie civile, Me Mathias Darmon. « C'est la première fois dans ma carrière que j'assiste à une telle erreur. Voir un multirécidiviste condamné pour des faits aussi grave sortir de prison avant son procès en appel, c'est véritablement choquant ». (…)